



# Comité de l'Indre de Basket-ball

89, allée des Platanes - 36000 Châteauroux  
02.54.35.55.69 - comitebasket36@gmail.com

## Commission Sportive 2022.2023

### **Annexe au Règlement Sportif Départemental Seniors : Saison 2022.2023**

Pour cette saison, les Clubs du Département de l'Indre ont engagé :

- 15 équipes Seniors Masculines
- 9 équipes Seniors Féminines

### **Annexe au Championnat Pré-Régionale Féminin Indrien :**

Le championnat Pré-Régionale Féminin Indrien sera composé d'une poule de 9 équipes ainsi, le championnat se déroulera en 18 journées, en match Aller-retour **du 24 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023** (24 Septembre, 1<sup>er</sup>, 8 et 15 Octobre, 19 et 26 Novembre, 3 et 10 Décembre, 7, 14, 21 et 28 Janvier, 4 février, 4, 11, 18 et 25 Mars & 1<sup>er</sup> Avril).

### **Annexe au Championnat Pré-Régionale Masculin Indrien :**

#### **2 phases : du 17 septembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023**

- **Phase de Brassage** : 17, 24 Septembre & 1<sup>er</sup>, 8 et 15 Octobre
- **Phase de Classement** : 19 et 26 Novembre, 3 et 10 Décembre, 7, 14, 21 et 28 Janvier, 4 février, 4, 11, 18 et 25 Mars & 1<sup>er</sup> Avril.

#### **Phase de Brassage :**

3 poules de 5 équipes, 4 matchs Aller.

La composition des poules a été déterminées par le classement des équipes sur la saison 2021.2022

A l'issue de cette phase, les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la poule Haute de la deuxième phase ainsi que les 2 meilleurs 3<sup>èmes</sup>.

**Classement** : 2 points par match gagné – 1 point par match perdu – 0 point pour forfait / perte par pénalité.

Si 2 équipes sont à égalité, on prend le résultat des confrontations directes entre les deux équipes, puis, le point avérage particulier de ces deux rencontres. Si une nouvelle égalité est constatée, sera pris en compte le point avérage général pour établir le classement final.

## Remarques concernant la phase de Brassage :

- Toutes les équipes jouent dans la même division : Pré-Régionale.  
De ce fait, tous les clubs départementaux ayant engagés au minimum deux équipes devront fournir avant le début du Championnat une liste nominative de leur équipe. Dans le cas contraire, la première feuille de match fera office de liste nominative.
- Les Clubs possédant deux équipes au sein du même Championnat et ayant des équipes qui évoluent dans un niveau directement supérieur ne pourront faire redescendre que des joueurs non brûlés uniquement dans une des deux équipes. Le joueur sera alors noté sur la liste nominative et ne pourra en aucun cas participer aux rencontres de la deuxième équipe.

## Phase de Classement :

2 poules de 8 équipes, 14 matchs Aller-Retour

Division 1-A (poule haute) composée des 8 meilleures équipes de la phase de Brassage.

Division 1-B (poule basse) composée des 7 dernières équipes de la phase de Brassage et d'un exempt.

A l'issue du Championnat, l'équipe classée première pourra alors disputer le tournoi d'accession pour la montée éventuelle en RM3.

**Classement** : 2 points par match gagné – 1 point par match perdu – 0 point pour forfait / perte par pénalité.

Si 2 équipes sont à égalité, on prend le résultat des confrontations directes entre les deux équipes, puis, le point avéré particulier de ces deux rencontres. Si une nouvelle égalité est constatée, sera pris en compte le point avéré général pour établir le classement final.

## Remarques concernant la phase de Classement :

- Toutes les équipes jouent dans la même division : Pré-Régionale.  
De ce fait, tous les clubs départementaux ayant engagés au minimum deux équipes conserveront la liste nominative de leur équipe
- Les Clubs possédant deux équipes au sein de la même division du même Championnat et ayant des équipes qui évoluent dans un niveau directement supérieur ne pourront faire redescendre que des joueurs non brûlés uniquement dans l'équipe nommée en première position, évoluant immédiatement au niveau inférieur. **Attention à vos dénominations d'équipe.**

*Ex : Le Comité possède une équipe évoluant en RM2 et deux équipes évoluant en PRM. La dénomination des équipes est telle que : RM3 (équipe 1) – PRM 1 (équipe 2) et PRM 2 (équipe 3).*

*Les joueurs non brûlés évoluant en RM3 ne pourront évoluer au niveau inférieur qu'avec l'équipe nommée PRM (1) ; Si un joueur évoluant en PRM (2) venait à évoluer en RM2 alors, ce joueur ne pourrait plus évoluer avec les équipes du championnat sous peine d'une perte de match par pénalité.*